

**PROCÈS-VERBAL de la séance** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 8 janvier 2018 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2018.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 4 décembre 2017 et extraordinaires du 18 décembre 2017 et du 21 décembre 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2018-01-A, 2018-01-B, 2018-01-C, 2018-01-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-13.
5. Nomination au poste de préposé à l'entretien (régulier à semaine réduite) au Service du loisir et de la culture.
6. Nomination au poste de préposé au service à la clientèle aux Services aux citoyens et communications.
7. Nomination d'un représentant des groupes socioéconomiques au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination d'un représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.
9. Grilles salariales 2018 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
10. Prévisions budgétaires pour l'année 2018 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
11. Prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
12. Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec - Participation de membres du conseil.
13. Grand défi Pierre Lavoie - Édition 2018.
14. Création du comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 décembre 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 décembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-83, 2017-86, 2017-88 et 2017-77.
19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-87.
20. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles.
21. Adoption du projet de Règlement numéro 1240-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles ".
22. Avis de présentation et présentation d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision.
23. Adoption du projet de Règlement numéro 1262, intitulé: " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - deuxième révision ".
24. Octroi du contrat TP 18-01 concernant la fourniture d'essence et de carburant diesel, sur demande, pour l'année 2018.
25. Fourniture d'autolaveuses à la caserne incendie.
26. Questions de l'assistance.
27. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

2018-001

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-002

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017 ET EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2017 ET DU 21 DÉCEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 décembre 2017 et extraordinaires du 18 décembre 2017 et du 21 décembre 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

2018-003

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2018-01-A, 2018-01-B, 2018-01-C, 2018-01-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-01-A, au montant de 4 279 176,21 \$, numéro 2018-01-B, au montant de 1 978,94 \$, numéro 2018-01-C, au montant de 507 404,95 \$, numéro 2018-01-D, au montant de 239 507,56 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-01, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 4 janvier 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 30 novembre 2017 au 4 janvier 2018.

2018-004

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-13 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 20 décembre 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-005

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN (RÉGULIER À SEMAINE RÉDUITE) AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance à un poste régulier à semaine réduite de préposé à l'entretien au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard McGilly, employé surnuméraire au sein du Service du loisir et de la culture, occupe actuellement ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur McGilly possède les qualifications pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Richard McGilly au poste régulier à semaine réduite de préposé à l'entretien, au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4), et ce, le ou vers le 9 janvier 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 novembre 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 27 novembre 2017.

2018-006

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE À LA CLIENTÈLE AUX SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposé au service à la clientèle aux Services aux citoyens et communications dû au départ à la retraite de l'employée prévu le 2 février 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantale Fortier, employée surnuméraire, possède les qualifications pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Chantale Fortier au poste régulier de préposé au service à la clientèle, aux Services aux citoyens et communications, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, le ou vers le 18 janvier 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 19 décembre 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 20 décembre 2017.

2018-007

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, les représentants des groupes socioéconomiques sont nommés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le poste vacant à titre de représentant des groupes socioéconomiques au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des représentants sont d'une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Joseph Côté, à titre de représentant des groupes socioéconomiques au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2021.

2018-008

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE LA COURONNE SUD - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (c. R-25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'en séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membres du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux (2) fois à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage pour que la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la Couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la Couronne Sud;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

QUE la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la Couronne Sud.

QUE soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

2018-009

**GRILLES SALARIALES 2018 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ  
DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille salariale des postes étudiants pour les programmes de camp de jour et de relâche scolaire ainsi que la grille salariale du personnel temporaire non syndiqué pour les postes qui sont énumérés à ladite grille pour l'année 2018, lesquelles grilles soumises par le Service du loisir et de la culture sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2018-010

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES  
PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-  
RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 22 novembre 2017, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018 et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 13 426 526 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 1 877 068,96 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2018-011

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2017, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration, le 13 décembre 2017.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2018, soit de 3 394 009 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise

2018-012

**ASSISES ANNUELLES 2018 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner, à participer aux prochaines assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 16, 17 et 18 mai 2018, à Gatineau, ainsi que le paiement des frais d'inscription et le remboursement des autres dépenses encourues.

Que les frais d'inscription décrits au bon de commande DG 18002, au montant total de 2 673,18 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2018-013

**GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE - ÉDITION 2018**

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le vendredi 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste, et ce, sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le passage des cyclistes du 1 000 km sur nos routes prévu dans les tracés déposés.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respectant des lois et règlements en vigueur au Canada, et ce, dans le cadre de cet événement.

2018-014

**CRÉATION DU COMITÉ SUR LA POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un comité qui aura notamment comme mandat la création d'une politique patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé de membres citoyens, de membres du conseil municipal et d'un employé de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Que ledit comité soit et est formé de madame Micheline Frenette, messieurs Jean-Marc Bernard et Alain Côté, pour un mandat de deux ans, mesdames Antoinette Leroux et Solange Messier, monsieur Jean-Charles Richer, pour un mandat d'un an, et ce, à compter du 9 janvier 2018.

Que mesdames les conseillères municipales Christine Imbeau et Brigitte Minier siègent également au sein de ce comité.

Que monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit aussi nommé membre de ce comité.

2018-015

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2017 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :



Que le conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 29 novembre 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-049-R : Rue Hébert - Résultats de l'étude de la circulation
- 2017-050-R : Rue Desautels et chemin des Patriotes - Ajout d'un panneau indiquant un corridor scolaire
- 2017-051-R : Rue de Versailles - Résultats de l'analyse de la circulation
- 2017-052-R : Place Courcelles et rue Charbonneau - Dispositif de réduction de vitesse
- 2017-053-R : Place Courcelles - Éclairage de rue
- 2017-054-R : Gestion des stationnements des édifices municipaux
- 2017-055-R : Rue des Passerins (Boisé ensoleillé) - Signalisation VTT
- 2017-056-R : Rue du Parc - Stationnement
- 2017-057-R : Rue Belval - Incitatif de réduction de vitesse
- 2017-058-R : Rue Magloire-Laflamme - Stationnement interdit
- 2017-059-R : Montée des Trente et chemin Ozias-Leduc - Panneau d'arrêt
- 2017-060-R : Rue Lavoie - Mesures d'atténuation de vitesse
- 2017-061-R : Rue des Français - Signalisation de stationnement
- 2017-062-R : Piste cyclable (près de la gare) - Dangerosité
- 2017-063-R : Rue Forest - Dos d'âne et signalisation aux passages pour piétons
- 2017-064-R : Rue Desautels - Stationnement interdit
- 2017-065-R : Piste cyclable (gare et rue Sainte-Anne) - Nouvelle signalisation et sécurité
- 2017-066-R : Cours de la Raffinerie - Panneaux indicateurs de rue
- 2017-067-R : Montée des Trente et rue de l'Heure-Mauve - Traverse piétonnière et visibilité de la signalisation
- 2017-068-R : Chemin Ozias-Leduc et rue Félix-Leclerc - Signalisation ou traverse piétonnière
- 2017-069-R : Chemin de la Montagne - Stationnement
- 2017-070-R : Rues Lamartine et Rembrandt - Panneau d'arrêt
- 2017-071-R : Rue du Massif et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Retrait de l'interdiction du virage à droite au feu rouge
- 2017-072-R : Rues Petite Allée et Jeannotte - Panneau d'arrêt ou dos d'âne
- 2017-073-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Nadeau - Dénivelé de la chaussée
- 2017-074-R : Rue Maureen - Intersection surélevée, vitesse et accès interdit
- 2017-075-R : Cours de la Raffinerie - Marquage de stationnement interdit
- 2017-076-R : Rues Saint-Charles et Saint-Hippolyte - Brigadiers statiques
- 2017-077-R : Chemin Benoît - Éclairage de rue
- 2017-078-R : Grande Allée et chemin Benoît - Panneau d'arrêt ou feux de circulation
- 2017-079-R : Rue Paul-Émile-Borduas - Panneau d'arrêt
- 2017-080-R : Rue Louis-Ducharme - Interdiction de stationnement
- 2017-081-R : Croissant du Golf - Signalisation

2018-016

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 décembre 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-06-R : Conférence sur la rénovation et la construction écologique
- 2017-07-R : Agrile du frêne - mise à jour du règlement et du plan d'action
- 2017-09-R : Bannissement des sacs de plastique
- 2017-10-R : Zones à risques de glissements de terrain
- 2017-11-R : Disponibilité - procès-verbaux des comités consultatifs

2018-017

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 décembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-018

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-83, 2017-86, 2017-88 ET 2017-77**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 12 décembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-83 : 375, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-128-R (annexe A)
- PIIA 2017-86 : 290-300, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-129-R (annexe B)
- PIIA 2017-88 : 524, chemin Ozias-Leduc  
Plans et recommandation 2017-131-R (annexe C)
- Révision PIIA 2017-77 : 110, rue Jeannotte  
Plans et recommandation 2017-132-R (annexe D)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 ou au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A., et ce, selon le règlement en vigueur au moment du dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " D " pour en faire partie intégrante.

2018-019

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2017-87 - REFUS**

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 12 décembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2017-87 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-130-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 ou au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A., et ce, selon le règlement en vigueur au moment du dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-020

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles.

2018-021

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240-1- RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1240 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1240-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1240 sur la démolition d'immeubles ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-022

**AVIS DE PRÉSENTATION ET PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEUXIÈME RÉVISION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

La conseillère Christine Imbeau donne un avis de présentation et présente le projet de Règlement numéro 1262 relatif au code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision.

2018-023

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
APPLICABLE À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE -  
DEUXIÈME RÉVISION - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1262, intitulé: " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - deuxième révision ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-024

**OCTROI DU CONTRAT TP 18-01 - FOURNITURE D'ESSENCE ET DE CARBURANT  
DIESEL POUR L'ANNÉE 2018 - PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Produits SUNCOR Énergie S.E.N.C., pour la fourniture d'essence et de carburant diesel, sur demande et selon les besoins, pour l'année 2018, selon les prix indiqués dans le formulaire de soumission daté du 7 décembre 2017, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP 18-01, pour la période du 14 janvier 2018 au 13 janvier 2019, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 12 décembre 2017.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 18005, basée sur un prix journalier moyen estimé pour toute la période du contrat, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-631, pour un montant de 49 466,40 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-822-00-631, pour un montant de 10 000,08 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-025

**FOURNITURE D'AUTOLAVEUSES À LA CASERNE INCENDIE - LAROSE ET FILS LTÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Larose et fils Ltée, au montant de 20 519,25 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de deux (2) autolaveuses KarcherB 40W avec accessoires à la caserne incendie, étant la plus basse soumission conforme reçue.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 19 décembre 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 18001, au montant de 20 519,25 \$, incluant les taxes, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner	Calendrier des collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques
M. Jean-Luc Halde	Distribution du calendrier des collectes Plan des districts électoraux dans la salle du Conseil Embauche du préposé à la réception Déneigement du chemin de la Montagne
M. Jacques Morneau	Pavage des rues de la ville - priorité 2018 pour la Ville Site Internet - facilité à trouver des documents Pavage voie de droite - route 116 - de la rue Charbonneau vers rue Fortier Mobilité sur la Rive-Sud – revendications des élus de la Couronne Sud Usage de l'ancienne caserne de pompiers
Mme Suzanne Simard	Suivi - comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16
M. Albert Churchill	Nouvelle école du Village de la gare – participation citoyenne - mise à jour du site Internet pour aviser de la tenue d'une prochaine rencontre
M. Jean-François Larocque	Recommandation 2017-127-R du CCU Demande de suivi de sa demande
M. Louis-Georges Cournoyer	Rencontre Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

2018-026

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 45.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**